

# Aménager des Sols perméables



Photos : Dalles Ecoraster

## L'imperméabilisation des sols un enjeu majeur :

L'imperméabilisation des sols a un impact négatif pour l'environnement. Il est aujourd'hui essentiel d'augmenter les surfaces perméables afin de permettre une infiltration de l'eau dans les sols. Sans dispositif approprié, l'eau ne peut ni s'infiltrer, ni s'évaporer, le ruissellement s'accroît, avec parfois pour conséquence des inondations. L'urbanisation supprime des espaces naturels qui infiltrent et évaporent l'eau et provoque :

- Des élévations localisées des températures. Le phénomène appelé « îlot de chaleur », découle de cette expansion urbaine.
- L'imperméabilisation ferme les sols des villes et aggrave les inondations.
- Le ruissellement de surface concentre la pollution.

Des parkings végétalisés ou drainants sont des techniques environnementales qui contribuent de façon significative à la préservation des sols en les rendant perméables, permettant ainsi l'infiltration.

1

### Ecolabel

Nos produits d'origine végétale bénéficient d'une certification Ecolabel européen et Ecofert

2

### Développement durable

Produits naturels, sains, renouvelables, innovants, respectueux de l'environnement

3

### Utilisable en agriculture biologique

Conformément au règlement 834/2007



### DALLES POLYETHYLENES :

Facile à poser, entretien limité, aspect naturel, éléments recyclés et recyclables



### DALLES VEGETALES :

Aspect esthétique, rendu immédiat, rapidité de pose



### DALLES GRAVILLONS

Faible entretien, adaptées aux zones arides, économiques, aspect naturel



### TOIT VEGETAL :

Bonne isolation thermique, qualités acoustiques,

## Le choix des revêtements :

**Parking :** Revêtement minéral, pavé, gravillons, mousses ou végétal

**Allée :** une allée gravillonnée, des revêtement type stabilisé renforcé, macadam à l'ancienne (aspect béton) ou encore des revêtements granulats/résine aspect enrobé.

**Toit :** Toiture végétale

**Terrasse et Jardin :** tous types de créations végétales

## Les normes :

La loi ALUR a modifié la norme pour les parkings des bâtiments à usage commercial, Leurs aires de stationnement doivent être accompagnées d'installations favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation et préservant les fonctions écologiques des sols.

## Les Dalles ECORASTER :

La gamme de dalles ECORASTER® est utilisée depuis 1994. Elle fait l'objet d'un développement continu afin de répondre aux exigences du terrain. Quel que soit le domaine d'application ou le type de projet de stabilisation, il existe toujours une dalle alvéolaire ECORASTER® adaptée.

Du fait de sa capacité à supporter des charges élevées (jusqu'à 350 t/m<sup>2</sup> selon le type de dalle ECORASTER®), il est possible d'utiliser ECORASTER® dans de nombreux domaines d'application comme l'aménagement de parkings perméables, de parkings gazon, la création de toitures végétalisées, voies piétonnes, places et parcs, talus et berges, terrains de golf, aérodromes et hélistructures, passage de rail et tramway, aménagement de bassins, centres équestres, stabilisation des sols, agriculture.

## Avantages des toits végétalisés :

- Infiltration des eaux pluviales
- Stockage temporaire des eaux de pluie
- Coefficient de ruissellement nul
- Diminution de l'effet « îlot de chaleur »
- Diminution des rejets d'eau à la parcelle

Infos et conseils au 04 67 73 29 40.

info@fibreverte.com

www.fibreverte.com



Demandez Nos  
**Catalogues**  
info@fibreverte.com



NOS VALEURS Fibre Verte® propose des produits qui correspondent aux nouvelles attentes des consommateurs, à la recherche de produits naturels, sains, renouvelables, innovants, respectueux de l'environnement et engagés dans une démarche de développement durable et souhaitable. Nos produits d'origine végétale bénéficient d'une certification Ecolabel européen et Ecofert, FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (n° QUAL/16-994). Tous nos paillages végétaux et minéraux ainsi que nos supports de culture commercialisés en sac sont éligibles à la mention « utilisable en agriculture biologique » conformément au règlement 834/2007.

